

**COMMUNE DE
BOEIL-BEZING**

Date de convocation
16 août 2024
Date d'affichage de l'avis
16 août 2024
Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
N° d'ordre
D_2024_5_9

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Réunion du 3 septembre 2024

Envoyé en préfecture le 06/09/2024

Reçu en préfecture le 06/09/2024

Publié le

ID : 064-216401331-20240903-D_2024_5_9-DE



L'an deux mille vingt-quatre et le trois septembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de BOEIL-BEZING, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc DUFAU, Maire.

Etaient présents : MM. M. DUFAU, S. TASTET, B. BAGET, C. CHUBURU, B. LORRY, M.-C. LALANNE, V. LABORDE, H. BEAUCULAT, G. CAMY, P.-H. NAU-HENDEL, R. CARDY, L. POUTS-SAINT-GERME.

Ont donné pouvoir : M. PULVINET à G. CAMY.

Etaient absentes : M. PULVINET, C. BERDUCQ, A.-L. POMME-CASSIEROU.

Assurait la fonction de secrétaire de séance : Mme C. CHUBURU

Était également présente : C. BROT, secrétaire de mairie.

REMBOURSEMENT GROUPAMA FRANCHISE SUITE A OBTENTION DU RECOURS BORNE INCENDIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Groupama effectue un règlement de 253 € pour le remboursement de la franchise pour faire suite à l'obtention du recours du sinistre causé par un tiers sur une borne incendie de la Commune le 1^{er} avril 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la somme de 253 €.

ADOPTÉ à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Marc DUFAU